

## Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4010306	13006876	20061850 20062052 20062053 20064770 40001170 40001222 40001233 20075096 20080538	Pantalon homme

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200773	HV-orange	50% PES, 50% CO

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200828	HV-orange	36% MAC, 33% PES, 30% Aramid, 1% Antistatic Fibre

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	8935	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées  
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,  
EN ISO 20471:2013/A1:2016 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 2),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 1770636, valable jusqu'au 20.12.2025,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Schweizer Textilprüfinstitut, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich  
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

**Lieu et date :**

**ALBIRO SA**

Sumiswald, le 29.05.24



Lukas Loosli  
Direction



Karin Spahr  
Technicien du vêtement